Depuis le 1er juillet 2022, en conformité avec la nouvelle règlementation, seuls les listes des délibérations et les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal seront mis à disposition du public.

Vous pouvez retrouver ces documents dans les rubriques « Listes des délibérations » et « Procès-verbaux des réunions de conseil » dans l’onglet « Vie municipale ».

A noter : le procès-verbal d’une réunion est mis en ligne seulement après son approbation par le conseil lors de la réunion suivante.